

Contrats déficitaires — Coût d'exécution du contrat (projet de modification d'IAS 37)

Janvier 2019

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES COMMENTAIRES ADRESSÉS
À L'IASB ET AU CNC : LE 15 AVRIL 2019**

Les répondants sont priés d'envoyer leur lettre de commentaires (fichier Word) par courriel à : info@acsbcanada.ca, à l'attention de :

Lester Cheng, CPA, CA
Directeur, Normes comptables
Conseil des normes comptables
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2

Le présent exposé-sondage reflète des propositions formulées par l'International Accounting Standards Board (IASB), que le Conseil des normes comptables (CNC) a l'intention d'adopter, sous réserve de ses délibérations sur les commentaires qu'il aura reçus, à titre de principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous vous invitons à nous faire parvenir par écrit, en votre propre nom ou au nom de votre organisation, vos commentaires sur le contenu de l'exposé-sondage. Il est souhaitable que les personnes qui sont favorables aux propositions expriment leur opinion au même titre que celles qui ne le sont pas.

Les commentaires ont d'autant plus de valeur qu'ils portent sur un paragraphe ou un groupe de paragraphes précis. Si vous exprimez une divergence de vues, veuillez expliquer clairement le problème en cause et indiquer une solution possible, avec motifs à l'appui. Les commentaires reçus par le CNC, à l'exception de ceux dont l'auteur aura expressément demandé la confidentialité, pourront être consultés sur le site Web peu après la date limite de réception des commentaires.

POINTS SAILLANTS

Le Conseil des normes comptables (CNC) se propose, sous réserve des commentaires suscités par l'exposé-sondage, d'incorporer dans la Partie I du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, les modifications qui seront apportées à IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*.

Exposé-sondage de l'IASB®

L'International Accounting Standards Board (IASB) a récemment publié l'exposé-sondage *Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat (projet de modification d'IAS 37)*, qui peut être consulté sur son site Web, www.ifrs.org. L'IASB se propose de modifier IAS 37 afin de préciser que le coût d'exécution du contrat comprend à la fois les coûts marginaux, tels que les coûts des matières premières, ainsi qu'une affectation des autres coûts directement liés au contrat, comme l'amortissement du matériel qu'utilise l'entité pour l'exécution des contrats.

À l'exposé-sondage de l'IASB s'ajoute une base des conclusions qui n'en fait pas partie intégrante (et qui, par conséquent, n'a pas été traduite en français), mais que les parties prenantes pourraient néanmoins juger utile de consulter.

Appel à commentaires

Le CNC encourage les parties prenantes canadiennes à répondre à l'IASB au sujet de l'exposé-sondage. Les questions auxquelles l'IASB invite tout particulièrement les parties prenantes à répondre sont précisées dans l'appel à commentaires de l'exposé-sondage. Les répondants canadiens sont priés d'envoyer leur lettre de commentaires directement à l'IASB et d'en transmettre une copie au CNC.

Le CNC soumet par ailleurs aux répondants canadiens la question supplémentaire suivante au sujet des modifications proposées :

L'IASB a élaboré les modifications proposées conformément à sa procédure officielle en vue d'une application par les entités du monde entier. Dans l'hypothèse où les propositions seraient finalisées et approuvées par l'IASB (toujours selon sa procédure officielle), croyez-vous que l'application des modifications proposées serait appropriée au Canada? Si vous jugez que non, veuillez préciser quels aspects des modifications et quelles circonstances rendent les dispositions proposées dans l'exposé-sondage inappropriées.

Veuillez faire parvenir vos réponses à cette question supplémentaire directement au CNC.

Vous pouvez soumettre vos commentaires par courriel (en format Word) à : info@acsbcanada.ca.

La période de commentaires sur l'exposé-sondage de l'IASB prend fin le 15 avril 2019. Les réponses à la question supplémentaire du CNC doivent lui parvenir au plus tard à la même date.

© 2019 Comptables professionnels agréés du Canada.

Des extraits de cette publication et/ou des liens y conduisant peuvent être utilisés, à condition que soit mentionné clairement le nom complet du conseil, du conseil de surveillance, du comité ou de l'auteur relevant de Normes d'information financière et de certification Canada, et que cette mention renvoie expressément au contenu original.

Pour obtenir de l'aide concernant cette mention, veuillez écrire à info@frascanada.ca.